

1) O mon Dieu ! la nécessité nous oblige à avoir de ces biens périssables et à conserver à la Compagnie ce que Notre-Seigneur y a mis ; mais nous devons nous y appliquer comme Dieu même s'applique à produire et à conserver les choses temporelles pour l'ornement du monde et la nourriture de ses créatures, en sorte qu'il a soin de pourvoir jusqu'à un ciron ; ce qui n'empêche pas ses opérations intérieures, par lesquelles il engendre son Fils et produit le Saint-Esprit ; il fait celles-ci et n'omet pas les autres. Comme c'est donc le plaisir de Dieu de pourvoir d'aliments les plantes, les animaux et les hommes, ceux qui ont charge en ce petit univers de la Compagnie doivent aussi pourvoir aux besoins des particuliers qui la composent. Il le faut bien, mon Dieu ; autrement, tout ce que votre Providence a donné pour leur entretien se perdrait, votre service cesserait, et nous ne pourrions pas aller gratuitement évangéliser les pauvres.

Permettez donc, mon Dieu, que, pour continuer nos exercices à votre gloire, nous vaquions à la conservation du temporel, mais que cela se fasse en sorte que notre esprit n'en soit point contaminé, ni la justice blessée, ni nos coeurs embarrassés. O Sauveur, ôtez l'esprit d'avarice de la Compagnie, donnez-lui seulement celui de pourvoir aux nécessités de la vie et d'y pourvoir, Seigneur, comme vous pourvoyez à celles de tous les peuples de la terre et jusqu'aux moindres animaux, avec une attention générale et particulière, sans que ces oeuvres extérieures vous détournent un seul instant des applications éternelles et admirablement fécondes que vous avez au dedans de vous. Que les supérieurs et les officiers de la Compagnie fassent de même, qu'ils se portent avec vigilance au soin des affaires, qu'ils fournissent à tout le corps et à chaque membre ce qui convient, sans se départir de la vie intérieure et de l'union cordiale qu'ils doivent avoir avec vous. (SVP. XII,111-112)

2) Je ne fais ni mise ni recette de ces projets d'établissements qui ne se font pas par ceux qui en ont le pouvoir, mais par des personnes qui n'ont que des souhaits et n'en veulent pas faire la dépense. Vous faites bien de leur faire connaître que ce n'est pas assez que les missionnaires soient logés, mais qu'ils doivent avoir de quoi vivre pour travailler, puisque la quête ne leur est ni permise ni convenable. Nous ne manquons pas d'emplois ni de fondations, grâces à Dieu, mais nous manquons d'hommes ; car il s'en trouve peu qui aient ou qui veuillent acquérir l'esprit apostolique tel que nous le devons avoir. (SVP.VII. 209)

3) Il n'y a point de difficulté de recevoir la charité de Monseigneur le R. P. de Gondy. Si déjà vous l'avez refusée, faites-en vos excuses à M. Ferrat. C'est notre fondateur. Nous n'avons point droit de refuser ce qu'il nous donne pour l'amour de Dieu, non plus que de quelqu'autre qui ne serait pas du lieu où l'on ferait la mission. Saint Paul en usait ainsi et ne prenait jamais au lieu où il travaillait ; mais il prenait des autres églises pour travailler aux nouvelles, lorsque l'ouvrage de ses mains ne suffisait pas, ou que la prédication et les conversions l'empêchaient de travailler de ses mains pour gagner sa vie. Spolians Ecclesies Macedoniae, ut non essem vobis oneri, dit-il aux Corinthiens (1), quoiqu'il dise que sa gloire en la prédication de l'Évangile était de ne rien prendre. (SVP. I, 137-8)

4) Vous me mandez que Madame de Longueville veut faire les frais. O mon Dieu ! Monsieur, faut-il commencer du temps de Monsieur Delville et du mien et par Monsieur Delville la dissipation et la ruine de l'esprit de la Mission ! O Jésus ! à Dieu ne plaise que vous soyez l'instrument d'un tel malheur ! Nous ne sommes pas moins obligés à faire gratis nos missions, que les Capucins à vivre d'aumônes. Eh ! bon Dieu ! que dirait-on d'un Capucin qui toucherait de l'argent, et que n'a-t-on pas raison de dire des

missionnaires qui se laisseront défrayer par quelques-uns dans les missions, et cela par Monsieur Delville et de mon temps ! O Jésus ! absit hoc a nobis ! (SVP.III,251)

5) Si néanmoins Dieu permettait qu'ils fussent réduits à la nécessité d'aller servir de vicaires dans les villages pour trouver de quoi vivre, ou bien même que quelques uns d'entre eux fussent obligés d'aller mendier leur pain, ou de coucher au coin d'une haie, tout déchirés et tout transis de froid, et qu'en cet état l'on vînt à demander à l'un d'eux : «Pauvre prêtre de la Mission, qui t'a réduit Si néanmoins Dieu permettait qu'ils fussent réduits à la nécessité d'aller servir de vicaires dans les villages pour trouver de quoi vivre, ou bien même que quelques uns d'entre eux fussent obligés d'aller mendier leur pain, ou de coucher au coin d'une haie, tout déchirés et tout transis de froid, et qu'en cet état l'on vînt à demander à l'un d'eux : «Pauvre prêtre de la Mission, qui t'a réduit (SVP. XI,77-8)

6) On cherche l'ombre ; on ne voudrait pas sortir au soleil ; nous aimons si fort nos aises ! En mission du moins on est dans l'église à couvert des injures du temps, de l'ardeur du soleil, de la pluie, auxquelles ces pauvres gens sont exposés. Et nous crions à l'aide si l'on nous donne un tant soit peu plus d'occupation qu'à l'ordinaire. Ma chambre, mes livres, ma messe ! Encore pour cela, baste ! Est-ce là être missionnaire, d'avoir toutes ses aises ? Dieu nous sert ici de pourvoyeur, il nous fournit tous nos besoins et plus que tous nos besoins, il nous donne la suffisance et au delà. Je ne sais si nous songeons assez à le remercier.

Nous vivons du patrimoine de Jésus-Christ, de la sueur des pauvres gens. Nous devrions toujours penser quand nous allons au réfectoire : «Ai-je gagné la nourriture que je vais prendre ?» J'ai souvent cette pensée, qui me fait entrer en confusion : «Misérable, as-tu gagné le pain que tu vas manger ce pain qui te vient du travail des pauvres ?» (SVP. XI,202)

7) Le second motif pour cela est la promesse de Notre-Seigneur. Quelle est-elle ? Si nous faisons ses affaires, il fera les nôtres. Cherchons sa gloire, occupons-nous de cela et ne nous mettons en peine d'autre chose ; et haec omnia adjicientur vobis : et toutes ces autres choses dont vous aurez besoin vous seront données par-dessus. Ayons ce soin de chercher que Dieu règne en nous et en autrui par toutes les vertus ; et pour le reste des choses temporelles, laissons-lui-en le soin ; il le veut ainsi. Oui, il nous pourvoira de nourriture, d'habits, même de science. (SVP.XII,140)

8) Le Fils de Dieu, dans le commencement qu'il envoya ses apôtres, leur recommanda de ne point porter d'argent ; mais ensuite, comme le nombre de ses disciples s'accrut, il voulut qu'il y en eût un de la troupe qui loculos haberet, et qui eût soin non seulement de nourrir les pauvres, mais même qui pourvût aux nécessités de sa famille. Bien plus, il souffrit que des femmes allassent à sa suite pour la même fin, quae ministrabant ei (SVP.XI, 351-352)

Dernièrement, je demandais à un Chartreux, qui est supérieur d'une maison, s'il appelait les religieux au conseil pour le gouvernement de leur temporel. «Nous y appelons, me répondit, il, les officiers, comme le sous-prieur, le procureur, avec moi ; tous les autres demeurent en repos ; ils ne se mêlent que de chanter les louanges de Dieu et de faire ce que la règle et l'obéissance leur ordonnent.» Nous sommes céans dans le même grâce à Dieu, tenons-nous-y. C'est donc aux supérieurs à veiller à l'économie ; mais qu'ils tâchent aussi que cette vigilance du temporel ne diminue pas celle des vertus ; qu'ils

fassent en sorte que la pratique en soit en vigueur dans la Compagnie et que Dieu y règne sur toutes choses ; c'est le premier but qu'ils doivent avoir. (SVP. XII, 143-4)

- 9) Tous et un chacun de notre Congrégation, sauront qu'à l'exemple des premiers chrétiens, toutes choses nous seront communes et qu'elles seront distribuées à chacun par les Supérieurs : à savoir la nourriture, le vêtement, les livres et les meubles, et les autres choses selon le besoin de chaque particulier ; de peur toutefois que nous fassions quoi que ce soit contre la pauvreté que nous avons embrassée, personne ne pourra disposer de ces biens de la Congrégation, ni en rien employer sans la permission du Supérieur. (RC,III,3)
- 10) Il n'est pas de nous comme des mendiants : ils n'ont qu'à planter le piquet et les voilà établis. Mais à nous, qui ne prenons rien du pauvre peuple, il nous faut du revenu ; et ce revenu-là, comme il le faut suffisant, ne vient pas tout à coup, ni toujours, dans les villes ; pour ne nous établir que là. Si nous n'avions accepté Notre-Dame de Lorm, qui est dans la campagne, peut-être que l'occasion ne se fût jamais présentée de nous établir dans le diocèse de Montauban ; et peut-être aussi qu'avec le temps Dieu se servira de ce moyen pour nous appeler dans la ville (2). On fait donc d'abord comme on peut, et peu à peu la Providence dispose les choses en mieux. (SVP. IV,481)
- 11) L'on rapporta dernièrement en la grande assemblée des dames, entre autres choses, le profit que nos soeurs de l'Hôtel-Dieu faisaient pour les pauvres par quelque ménage qu'elles font, vendant de la gelée ; ces dames, bénissant Dieu, joignaient les mains et se disaient : «Madame, cela n'est-il pas beau ? Ces pauvres filles, après avoir bien eu de la peine à servir leurs pauvres, gagnent encore par leur industrie de quoi les assister.» (SVP.X,318)
- 12) Mais vous, vous pouvez gagner suffisamment votre vie en servant le prochain, vous n'êtes à charge à personne ; vous vous suffisez à vous-mêmes. Plaise à Dieu que je le puisse faire aussi, moi, indigne du pain que je mange, et que, gagnant licitement ma vie, je puisse servir mon prochain sans rien posséder et sans charger personne ! Plût à Dieu que nos messieurs le pussent faire et que nous fussions obligés de quitter ce que nous avons ! Dieu sait combien ce serait de bon coeur. Mais nous ne le pouvons, et il nous en faut humilier. (SVP.IX,495)
- 13) Ici je dirai que les supérieurs sont obligés de veiller aux besoins d'un chacun et de pourvoir à tout ce qui est nécessaire. Comme Dieu s'est obligé de fournir la vie à toutes ses créatures jusques, à un ciron, il veut aussi que les supérieurs et les officiers, comme instruments de sa Providence, veillent à ce que rien ne manque de nécessaire ni aux prêtres, ni aux clercs, ni aux frères, ni à cent, deux cents, trois, cents personnes, au plus, si elles étaient céans, ni au moindre, ni au plus grand. (SVP. XII, 142)

J'ai su que votre pain n'était pas bien fait ; je vous prie de le faire faire par quelque boulanger, si vous en trouvez ; car c'est le principal que d'avoir du bon pain. Il sera bon aussi de varier quelquefois les viandes pour soulager la pauvre nature, qui se dégoûte de voir toujours les mêmes choses. Vous ferez encore bien de recommander aux frères la netteté et la propreté tant de la cuisine que du réfectoire. (SVP. I, 388-9)

J'ai nouvelles d'une de nos maisons (1) que la mauvaise nourriture qu'on y donne fait de mauvais effets dans les corps et dans les esprits, en sorte que, si la personne qui a le soin

de la dépense et qui, pensant épargner, se porte a cet excès de ménagerie (3), ne fait un meilleur ordinaire, après l'avertissement que je lui en fais et la lettre que je lui en écris, je serai contraint d'en mettre un autre à sa place, qui donne raisonnablement de quoi sustenter la famille, comme l'on fait à Saint-Lazare et ailleurs ; car, faute de cela, plusieurs en sont indisposés. Je vous dis ceci, Monsieur, à cause que vous êtes en pareil office, et afin que vous ayez soin, s'il vous plaît, d'éviter semblables inconvénients, tâchant de donner de bon pain, bonne viande et de ne pas vendre le meilleur vin pour en donner de pire, ni exposer la communauté aux plaintes d'un avare traitement. J'ai été si touché de celles qu'on m'a faites de la maison dont je parle, que j'appréhende grandement que d'autres me donnent un même sujet d'affliction ; j'espère que ce ne sera pas de votre côté ; je vous prie d'y faire attention. (SVP.III, 505-6)